



1. Objet et durée du jeu

La société SwissCaution organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, pour une période définie : le jeu débute le 20 septembre 2011 et prendra fin le 24 septembre 2011 à 14h00. A expiration de cette période, il sera impossible de concourir pour les gains, qui seront définitivement attribués à cette date. SwissCaution se garde le droit de modifier la période du jeu.

Le jeu a pour objet de faire remporter aux participants les gains suivants : la somme de CHF 10'000.- remise sous forme de loyer payé directement à la régie immobilière du gagnant ou à la banque de ce dernier si celui-ci est propriétaire, ou d'une manière qui sera définie directement avec le gagnant en fonction de la situation, deux iPad et trois primes annuelles 2012 pour la garantie de loyer sans dépôt bancaire de SwissCaution. La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat suppose l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par SwissCaution.

2. Conditions de participation

La participation au jeu se fait exclusivement par le formulaire d'inscription proposé sur le lieu du concours, soit l'Esplanade du Flon à Lausanne, ainsi que distribué dans la ville de Lausanne. En remplissant le formulaire, le participant accepte les conditions de participation. Sont autorisées à participer au jeu les personnes de plus de 18 ans domiciliées en Suisse, à l'exception des collaborateurs de SwissCaution.

Lors de l'inscription au jeu, tout participant devra certifier que les données saisies sont réelles et vraies. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre gagnant dans l'éventualité d'un gain. De même, il est donc rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les règles du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. SwissCaution se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

3. Modalités du jeu

Le principe du jeu est le suivant :

Les participants remplissent le formulaire de participation et le glissent dans l'urne concours placée sur l'Esplanade du Flon. Un triage au sort aura lieu le samedi 24 septembre 2011 à 14h00 parmi tous les formulaires placés dans l'urne.

La remise des lots se fera directement sur place (sous forme de bon cadeau à échanger chez SwissCaution à Bussigny directement, selon les modalités indiquées sur le dit bon cadeau), la présence des gagnants est donc obligatoire afin de retirer leur prix. En outre, les gagnants devront être en mesure de présenter une pièce d'identité prouvant la véracité des informations inscrites sur le formulaire de participation.

4. Conditions d'attribution des gains

Le samedi 24 septembre 2011 à 14h00, un tirage au sort sera effectué sur l'Esplanade du Flon à Lausanne. Le tirage au sort se fera dans l'ordre suivant : Somme de CHF 10'000.-, les deux iPad puis les trois primes annuelles 2012 pour la garantie de loyer sans dépôt bancaire de SwissCaution. Il n'y a qu'un seul lot par participant. Les gagnants seront avisés sur place lors du tirage au sort de leur gain. En cas de non-présence, le gain sera remis au jeu et un nouveau formulaire sera tiré au sort. Le gain sera accepté tel qu'il est annoncé. Un échange des prix attribués ou un versement en espèces est exclu. Les prix ne peuvent pas être remis à une tierce personne, une pièce d'identité sera demandée.

Tout recours juridique est exclu. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées, qui ne correspondraient pas aux coordonnées communiquées lors de l'inscription, entraîneraient l'annulation de la participation concernée. Si la distribution du prix au gagnant ne peut pas être effectuée pour cause d'informations erronées fournies à SwissCaution, SwissCaution se permet de désigner un autre gagnant en remplacement. Le participant est seul responsable de la justesse de ses coordonnées. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

5. Responsabilité

SwissCaution ne saurait être tenue responsable des perturbations techniques qui pourraient survenir à l'occasion du jeu et des dommages que pourrait subir l'un des participants lors de sa participation au jeu. SwissCaution ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où un ou plusieurs des participants ne pourraient parvenir à jouer au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié : (i) à un cas de force majeure présentant les caractères d'imprévisibilité et d'irrésistibilité ; (ii) à un tiers étranger à la fourniture des prestations ; (iii) au participant.

6. Protection des données

Le participant accepte que ses coordonnées soient traitées et enregistrées de manière électronique. Par sa souscription le participant autorise SwissCaution à lui transmettre des informations. Les données personnelles enregistrées ne seront pas transmises à un tiers autre que SwissCaution.

7. Droit applicable

Le présent règlement est régi par le droit suisse. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

8. Confidentialité

Lorsque le participant s'inscrit au jeu SwissCaution – Gagnez CHF 10'000.- de loyer, SwissCaution se donne le droit d'enregistrer ses informations et la souscription du participant autorise SwissCaution à lui transmettre des informations. Les informations transmises par les participants ne seront ni vendues ni louées à des tiers.